

CONTROLE SUR PIECES DE L'EHPAD « LA TRINITE » A PLOZEVET
MAI 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Écart n°1)	Procéder à l'actualisation du projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	1 an	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 3 (Écart n° 4)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) en matière de composition du conseil de la vie sociale .	3 mois	Décision instituant le CVS
Gouvernance	Prescription 4 (Écart n°5)	Actualiser le règlement de fonctionnement, le soumettre aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ressources Humaines	Prescription 5 (Écart n°6)	Mettre en place une organisation permettant la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF)	3 mois	Planning infirmier
Ressources Humaines	Prescription 6 (Écart n°7)	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit

Thématique	N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gestion des risques	Prescription 7 (Écart n°8, remarque n°5)	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettant en place une organisation permettant d'informer les autorités administratives compétentes de tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées. 	1 an	<p>Procédure de signalement intégrant le signalement aux autorités administratives, et de retour d'informations auprès des personnels déclarants,</p>

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Élaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.
Ressources Humaines	Recommandation 4 (Remarque n°4)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.